



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## produits humains

Question écrite n° 37401

### Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la collecte de sang ombilical. Aujourd'hui le cordon ombilical est traité comme un simple déchet opératoire. Or il s'avère que le sang du cordon ombilical qui contient de précieuses cellules souches peut servir au traitement de certaines maladies comme le cancer hématologique. Dans 95 pathologies au total, le recours au sang de cordon est envisageable. À court terme, les cellules souches de sang de cordon, qui sont capables de reconstituer la peau et bien d'autres tissus, devraient également permettre de soigner les grands brûlés et les victimes d'irradiation. En France, les prélèvements ne sont conservés que dans huit maternités et dans huit banques de cellules grâce à la cryoconservation. Il lui demande donc si elle envisage de mettre en place une politique de collecte, dans le respect des principes éthiques du don anonyme, gratuit et non dirigé, plus ambitieuse fondée sur une information transparente.

### Texte de la réponse

L'usage thérapeutique du sang de cordon ombilical allogénique repose sur les caractéristiques de ces cellules qui sont proches des cellules souches hématopoïétiques de la moelle osseuse. Elles ont cependant des caractéristiques un peu différentes et notamment leur immaturité qui permet de diminuer le risque de réaction du greffon contre l'hôte. L'utilisation a été initialement restreinte aux enfants en raison de la nécessité d'une richesse cellulaire suffisante par unité de sang placentaire pour la prise du greffon. Les résultats récents d'utilisation de deux unités de sang placentaire sont très prometteurs comme en témoigne l'extension de ce type de greffe aux adultes. Ainsi le recours au sang placentaire augmente d'année en année, ces greffes représentent 15,3 % des allogreffes réalisées en France en 2007, la plaçant au premier rang des pays européens pour ce type de greffes. Au total, près de 10 000 greffes allogéniques à partir de sang placentaire ont été réalisées dans le monde et peu à peu les indications de ces greffes se rapprochent de celles des greffes réalisées avec les autres types de cellules. En ce qui concerne les possibilités d'utilisation de ces cellules pour traiter des maladies du cœur, des maladies neurologiques dégénératives, les brûlures ou le diabète, les travaux restent encore extrêmement préliminaires au stade de la recherche fondamentale excluant toute indication de greffe autologue à partir de ces cellules dans un proche avenir. À la suite de la réalisation de la première greffe allogénique de cellules de sang de cordon en 1988 à l'hôpital Saint-Louis, a été créée la première banque de sang de cordon également à l'hôpital Saint-Louis. Celle-ci a été suivie de l'ouverture de deux autres banques à Besançon et à Bordeaux, constituant le réseau français de sang placentaire. Devant l'augmentation du nombre de greffes de sang de cordon, sur proposition du « groupe stratégie de greffe de cellules souches hématopoïétiques » de l'Agence de la biomédecine, un objectif de conservation en France de 10 000 unités de sang placentaire a été retenu. Dans ce cadre l'Agence de la biomédecine a retenu quatre candidatures pour la création de nouvelles banques de sang de cordon à usage allogénique. Ces quatre projets (CHU de Poitiers et de Montpellier, EFS Ile-de-France et Rhône-Alpes) pourront bénéficier d'une aide au financement de 900 000 euros sur trois ans pour participer à l'extension du nombre d'unités de sang placentaire conservées en France à usage allogénique. Cette aide sera allouée dès 2009, elle est en partie liée à des objectifs chiffrés de

conservation. Dans le même temps, l'Agence de la biomédecine réfléchit en partenariat avec l'Établissement français du sang à l'organisation de réseaux de maternités permettant d'augmenter encore le nombre d'unités de sang de cordon mis à la disposition des patients dont l'état de santé nécessiterait une greffe de cellules souches hématopoïétiques allogénique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37401

**Rubrique :** Sang et organes humains

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Santé et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 décembre 2008, page 10632

**Réponse publiée le :** 24 février 2009, page 1885